



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.
N°1
Séance du 5 mars 2019

006/2019

Ardèche

Nombre de membres du Conseil Municipal : 18 Nombre de membres en exercice : 18	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 14 Date de convocation : 26 février 2019	Transmis par ACTE le 7 mars 2019 AR N° : 007-210703401-20190305 023 du 7 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et cinq mars 2019 à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Marie-Thérèse MATHON, Pascale MUTEL, Marie-Rose PRAT, et MM. Yves JOLY, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT conseillers municipaux.

Absents : M. Thomas LANDI

Excusés : MMme Ingrid RABATE, Nicole GHIGNON, M. Yves DURAND

Objet : Vote du compte de gestion 2018 (M14)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par M. Paul ANDRE, Trésorier Principal, à l'unanimité :

1°/ lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion, lequel peut se résumer ainsi :

EXPLOITATION :

DEPENSES : Opérations de l'exercice :	992 852,53€
TOTAL DE L'EXERCICE :	992 852,53 €
RECETTES : Opérations de l'exercice :	1 195 791,61 €
Résultat reporté :	286 989,48 €
TOTAL DE L'EXERCICE :	1 482 781,17 €
RESULTAT DE CLOTURE :	489 928,64 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES : Opérations de l'exercice :	1 036 087,01 €
TOTAL DE L'EXERCICE :	1 036 087,01 €
RECETTES : Opérations de l'exercice :	582 249,37 €
Résultat reporté :	161 667,74 €
TOTAL DE L'EXERCICE :	743 917,11 €
RESULTAT DE CLOTURE : DEFICIT :	292 169,90 €
RESULTAT DEFINITIF : EXCEDENT :	186 988,64 €

2°/ Arrête les résultats définitifs tel que résumés ci- dessus.

Pour extrait certifié conforme.
A VEYRAS, le 6 mars 2019
Le Maire,



Alain LOUCHE

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr



Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.
N°2
Séance du 5 mars 2019

007/2019

Nombre de membres du Conseil Municipal : 18 Nombre de membres en exercice : 18	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 13 Date de convocation : 26 février 2019	Transmis par ACTE le 7 mars 2019 AR N° : 007-210703401-20190305-023 du 7 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et cinq mars 2019 à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Marie-Thérèse MATHON, Pascale MUTEL, Marie-Rose PRAT, et MM. Yves JOLY, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT conseillers municipaux.

Absents : M. Thomas LANDI

Excusés : MMme Ingrid RABATE, Nicole GHIGNON, M. Yves DURAND

Objet : Approbation du compte administratif du budget communal 2018

Sous la présidence de M. Jean-Marie VIALLE adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 992 852,53 €
Recettes 1 482 781,17 €
Excédent de clôture : 489 928,64€ €

Investissement

Dépenses 1 036 087,01 €
Recettes : 743 917,11 €
Restes à réaliser : 10 770,10€
Besoin de financement : 302 940,00 €

Hors de la présence de M. Alain LOUCHE, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2018, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Pour extrait certifié conforme.
A VEYRAS, le 6 mars 2019
L'Adjoint chargé des finances



J. Vialle
Jean-Marie VIALLE



Ardèche

008/2019

Commune de VEYRAS
 Date de la convocation : 26 février 2019
 Séance du 5 mars 2019 à 18 heures 30

DELIBERATION N°3
 DU 5 mars 2019
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Nombre de membres en exercice : 18
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Votes : 0 contre, 14 pour

Transmis par ACTE le **7 mars 2019**
 AR N° : 007-210703401-20190306-023
 du **7 mars 2019**

Étaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Marie-Thérèse MATHON, Pascale MUTEL, Marie-Rose PRAT, et MM. Yves JOLY, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT conseillers municipaux.

Absents : M. Thomas LANDI
 Excusés : M. Mme Ingrid RABATE, Nicole GHIGNON, M. Yves DURAND

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain LOUCHE,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		286 989,48 €		161 667,74 €		448 657,22 €
Opérations de l'exercice	992 852,53 €	1 195 791,69 €	1 036 087,01 €	582 249,37 €	2 028 939,54 €	1 778 041,06 €
Totaux	992 852,53 €	1 482 781,17 €	1 036 087,01 €	743 917,11 €	2 028 939,54 €	2 226 698,28 €
Résultat de clôture		489 928,64 €	292 169,90 €			197 758,74 €

Besoin de financement
 Excédent de financement
 292 169,90 €
 0,00 €

Restes à réaliser
 10 770,10 €

Besoin de financement
 Excédent de financement
 des restes à réaliser
 10 770,10 €
 0,00 €

Besoin total de financement
 Excédent total de financement
 302 940,00 €
 0,00 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décidé, à l'unanimité, d'affecter la somme de **302 940,00 €** au compte 1068 Investissement
188 888,64 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
 4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
 5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Pour extrait certifié conforme
 A VEYRAS, le 6 mars 2019



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.
N°4
Séance du 5 mars 2019**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 18 Nombre de membres en exercice : 18	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 14 Date de convocation : 26 février 2019	Transmis par ACTE le 7 mars 2019 AR N° : 007-210703401-20190305-2019-024 du 7 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et cinq mars 2019 à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Marie-Thérèse MATHON, Pascale MUTEL, Marie-Rose PRAT, et MM. Yves JOLY, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT conseillers municipaux.

Absents : M. Thomas LANDI

Excusés : MMme Ingrid RABATE, Nicole GHIGNON, M. Yves DURAND

Procurations de -

Secrétaire de séance : Mme Marie-Rose PRAT

Objet : Demande de subvention DETR 2019

Monsieur Louis DURBEC, adjoint chargé des affaires scolaires, présente les projets programmés sur l'exercice 2019 à l'école de VEYRAS :

- Isolation acoustique à la salle de motricité de la petite section maternelle
- Réfection des sanitaires de l'école primaire (ventilation, peinture, ballon d'eau chaude)
- Remplacement du four encastré de la cantine
- Achat d'une table pour la "plonge" à la cantine
- Achat d'un logiciel de gestion des tickets de cantine
- Pose d'un tableau dans une salle de classe
- Extension système d'alarme
- Déplacement de prises électriques
- Pose d'une alarme dans le bureau du directeur d'école
- Ballon d'eau chaude

Le coût total est estimé à 18 206,90 € HT. Pour le financement de ces projets, toutes les subventions possibles dont notamment de l'Etat (DETR) sont recherchées. Monsieur Louis DURBEC propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2019. Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'un montant HT de 18 206,90€
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention à hauteur de 5 462,07 € dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 30 %.
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Pour extrait certifié conforme.

A VEYRAS, le 6 mars 2019

Le Maire,




Alain LOUCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.
N°5
Séance du 5 mars 2019**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 18 Nombre de membres en exercice : 18	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 14 Date de convocation : 26 février 2019	Transmis par ACTE le 7 mars 2019 AR N° : 007-210703401-20190305-2019.025 du 7 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et cinq mars 2019 à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Marie-Thérèse MATHON, Pascale MUTEL, Marie-Rose PRAT, et MM. Yves JOLY, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT conseillers municipaux.

Absents : M. Thomas LANDI

Excusés : MMme Ingrid RABATE, Nicole GHIGNON, M. Yves DURAND

Objet : Modification du règlement intérieur "Salles des fêtes"

Vu la délibération du 26 juin 2017 approuvant le règlement intérieur des salles des fêtes,

Vu la délibération du 20 décembre 2018 modifiant le règlement intérieur et la tarification,

Monsieur le Maire précise que les salles des fêtes ne sont pas toujours rendues après location dans l'état dans lequel elles ont été données. Il rappelle que les opérations de remise en ordre doivent être effectuées par l'utilisateur au cours de la période allouée. Il n'existe pas de texte de loi obligeant à garder l'intégralité d'une caution ou à la rendre dans sa partialité. Cependant, il est conseillé de ne retenir sur la caution que les frais correspondants à la remise en état. La garde non justifiée de l'intégralité de la caution pourrait être considérée comme un enrichissement sans cause de la commune.

Dans le règlement actuel, à « l'article 11 : Sécurité – Obligations des utilisateurs de salles » est indiqué que la commune peut appliquer des pénalités pour les heures de ménages réalisées en plus pour la remise en état de la salle ou pour la facturation du matériel endommagé.

Afin de pouvoir prélever ces pénalités le plus facilement possible, le Maire explique qu'il convient de rajouter dans le règlement à l'article 11 la mention suivante : « les pénalités consécutives à des désordres constatés pourront être retenus sur la caution ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les modifications du règlement intérieur (annexe1),

Pour extrait certifié conforme.

A VEYRAS, le 6 mars 2019

Le Maire,



Alain LOUCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

N°6

Séance du 5 mars 2019

Nombre de membres du Conseil Municipal : 18 Nombre de membres en exercice : 18	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 14 Date de convocation : 26 février 2019	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-20190305 - 2019 - 026 du

L'an deux mille dix-neuf et cinq mars 2019 à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Marie-Thérèse MATHON, Pascale MUTEL, Marie-Rose PRAT, et MM. Yves JOLY, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT conseillers municipaux.

Absents : M. Thomas LANDI

Excusés : MMme Ingrid RABATE, Nicole GHIGNON, M. Yves DURAND

Procurations de -

Secrétaire de séance : Mme Marie-Rose PRAT

Objet : Fixation du tarif des entrées pour le spectacle Rayons de mots le 31 mars 2019

Mme Clothilde FREUCHET, adjointe de l'environnement et de la communication rappelle que la commune s'est engagée à organiser un spectacle à La salle Comballe le 31 mars 2019 à 16H30 : Rayons de mots.

Elle précise que considérant les frais engagés, de fixer le tarif d'entrée de ce spectacle à :

- 10 € par adulte
- 6 € par enfant (6-18 ans)
- gratuit pour les moins de 6 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** de fixer l'entrée comme présenté.
- **autorise** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

A VEYRAS, le 6 mars 2019

Le Maire,



Alain LOUCHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.
N°7
Séance du 5 mars 2019

Nombre de membres du Conseil Municipal : 18 Nombre de membres en exercice : 18	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 14 Date de convocation : 26 février 2019	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-20190305-2019-027 du

L'an deux mille dix-neuf et cinq mars 2019 à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Marie-Thérèse MATHON, Pascale MUTEL, Marie-Rose PRAT, et MM. Yves JOLY, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT conseillers municipaux.

Absents : M. Thomas LANDI

Excusés : MMme Ingrid RABATE, Nicole GHIGNON, M. Yves DURAND

Procurations de -

Secrétaire de séance : Mme Marie-Rose PRAT

Objet : Convention Eveil Musical

M. Louis DURBEC, adjoint aux affaires scolaires, présente au Conseil municipal le projet de convention relatif à l'éveil musical à l'école, pour l'année scolaire 2019-2020. Il précise que 4 classes bénéficieraient d'un forfait de 15 séances, à raison d'environ une tous les quinze jours, de septembre 2019 à septembre 2020 ou d'une par semaine sur un semestre. Le coût de cette activité serait de 2 555 €. Il demande donc à ses collègues d'approuver ces propositions et d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de continuer à faire bénéficier l'école de l'éveil musical, dans les conditions définies dans la convention à signer avec le Département, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **autorise** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

A VEYRAS, le 6 mars 2019

Le Maire,



Alain LOUCHE